

44 - Subvention aux associations culturelles et dispositif Emergences

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

I - Subventions aux associations culturelles

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux associations culturelles s'articule autour de quatre grands axes :

- . aide à la création,
- . aide à la diffusion,
- . aide à la sensibilisation,
- . aide au projet,

et ce dans les différents domaines artistiques et culturels suivants : musique, théâtre, marionnettes, arts de la rue, arts du cirque, danse, art contemporain, audiovisuel, lecture et patrimoine.

Pour l'année 2014, la Délégation Culture a reçu et instruit 122 demandes de subventions d'associations et structures culturelles.

Après deux premières répartitions en février et avril 2014, et sous réserve d'une répartition définitive lors d'un prochain Conseil Municipal, la Délégation Culture propose de reconduire auprès :

- . des associations qui bénéficient d'un conventionnement triennal,
- . des associations qui proposent des activités ou des événements récurrents (formations, festivals)

les subventions dont elles ont bénéficié en 2013, afin qu'elles puissent poursuivre leur activité ou organiser leur événement.

1 - Politique de conventionnement : dernière année des conventionnements triennaux en cours (2012-2014)

La Ville a signé des conventions triennales d'objectifs et de moyens avec des acteurs culturels bisontins pour la période 2012-2014. L'année 2014, dernière année du conventionnement, est marquée par la poursuite des modalités du soutien financier de la Ville actées dans ces conventions d'objectifs et de moyens (soit 50 % de la subvention versés en janvier et 50 % en juin sur présentation des comptes et bilans de l'exercice précédent). Elle est aussi marquée par la dissolution et disparition de deux associations conventionnées (Sauf'Art Pavé dans la Mare et Jeanne Simone).

La Ville de Besançon propose, en 2014, de subventionner les partenaires bénéficiant d'une convention triennale, de la manière suivante :

Associations	Subvention 2013 dans le cadre du conventionnement	Acompte 2014 versé en janvier 2014 (a)	Proposition subvention globale 2014 dans le cadre du conventionnement
MUSIQUE			
Tétraktys	6 000 €	3 000 €	6 000 €
Aspro Impro	33 000 €	16 500 €	33 000 €
Le Bastion	53 000 €	26 500 €	53 000 €
Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon	29 900 €	20 000 €	29 900 €
THEATRE			
Théâtre Alcyon	10 000 €	5 000 €	10 000 €
Un Château en Espagne	4 000 €	2 000 €	4 000 €
Le Colibri	6 000 €	3 000 €	6 000 €
Gravitation	6 000 €	3 000 €	6 000 €
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	12 000 €	6 000 €	12 000 €
Les Intempestifs	17 000 €	8 500 €	17 000 €
Mala Noche	12 000 €	6 000 €	12 000 €
Teraluna	4 000 €	2 000 €	4 000 €
Graine de Vie	4 000 €	2 000 €	4 000 €
Ka	4 000 €	2 000 €	4 000 €
ARTS DU CIRQUE ET ARTS DE LA RUE			
Tricyclique Dol	20 000 €	10 000 €	20 000 €
Cirque Plume	120 000 €	60 000 €	120 000 €
Bal	5 000 €	2 500 €	5 000 €
DANSE			
Astragale	5 000 €	2 500 €	5 000 €
Na	50 000 €	25 000 €	50 000 €
Pièces Détachées	5 000 €	2 500 €	5 000 €
AUDIOVISUEL			
APACA	12 000 €	6 000 €	12 000 €
TOTAL	417 900 €	214 000 €	417 900 €
<i>(a) Acompte versé début 2014 selon les termes des conventions pluriannuelles</i>			

2 - Conventonnement annuel

Après deux premières subventions accordées en février et avril 2014, la Ville de Besançon propose d'apporter une subvention complémentaire à l'association Juste Ici pour l'édition 2014 de son événement *Bien urbain* qui se déroulera du 7 juin au 5 juillet 2014.

Le soutien de la Ville, comme en 2013, fera l'objet d'une convention annuelle avec l'association.

Association	Subvention 2013 dans le cadre du conventionnement	Montant 2014 déjà accordé en février et avril 2014	Proposition subvention montant total 2014
Juste Ici (festival Bien Urbain)	20 000 €*	15 000 €	30 000 €**
* 15 000 € délégation Culture et 5 000 € délégation Communication			
** dont soutien financier de la délégation Communication de 5 000 € pour la communication du festival <i>Bien Urbain</i> (mouvement de crédits de 5 000 € dans le cadre de la décision modificative n° 1) et 15 000 € déjà accordés en février et avril.			

3 - Répartition des subventions aux associations culturelles (hors conventionnements)

Sur le principe de reconduction des moyens attribués en 2013 aux associations culturelles qui proposent des activités ou des événements récurrents (formations, festivals), il est proposé de procéder à la répartition suivante :

Associations	Subvention 2013	Proposition subvention 2014
MUSIQUE CLASSIQUE		
Les Amis de l'Orgue	2 400 €	1 400 €
Choeur à Corps	1 500 €	1 500 €
Chœur Schütz	2 000 €	2 000 €
Le Contrepoint	2 500 €	2 500 €
Contre Z'ut	2 500 €	2 500 €
Orchestre Philharmonique André Stapffer	3 500 €	2 500 €
Société des Concerts	1 500 €	1 500 €
TOTAL	15 900 €	13 900 €
MUSIQUES ACTUELLES		
Club de gym	1 000 €	1 000 €
Mélodies en Sous-Sol	6 500 €	4 000 €
No Fate	2 000 €	2 000 €
Uppertone	2 000 €	1 500 €
TOTAL	11 500 €	8 500 €
ECOLES DE MUSIQUE		
Atelier Musical de Montrapon	6 392 €	7 452 €

Associations	Subvention 2013	Proposition subvention 2014
CAEM Planoise	14 678 €	15 102 €
MJC Palente Orchamps	22 660 €	23 455 €
Atelier Musical Saint-Ferjeux Rosemont La Butte	5 014 €	5 120 €
Atelier Musical de Velotte	6 392 €	6 445 €
Atelier Musical de La Poste et France Telecom	5 226 €	4 802 €
ASEP	6 445 €	6 233 €
Académie de Musique Tchaïkovsky	1 113 €	1 219 €
TOTAL	67 920 €	69 828 €
ORCHESTRES ET ECOLES D'HARMONIE		
Batterie-Fanfare des Sapeurs-Pompiers	12 000 €	12 000 €
La Concorde de Saint-Ferjeux	5 540 €	5 540 €
Orchestre et Ecoles d'Harmonie des Chaprais	7 770 €	7 770 €
Ecole de l'Orchestre d'Harmonie Municipale de Besançon	8 450 €	8 450 €
TOTAL	33 760 €	33 760 €
THEATRE		
A la tienne	1 000 €	1 000 €
Clairière	2 300 €	2 300 €
Coloquinte	1 000 €	1 000 €
Théâtre Envie	1 000 €	1 000 €
Ptit vélo	1 000 €	1 000 €
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	2 500 €	2 500 €
TOTAL	8 800 €	8 800 €
CIRQUE		
Passe-Muraille	15 000 €	15 000 €
TOTAL	15 000 €	15 000 €
ART CONTEMPORAIN		
BRAC - Seize Mille	10 000 €	10 000 €
TOTAL	10 000 €	10 000 €
AUDIOVISUEL		
CCPPO	4 000 €	4 000 €

Associations	Subvention 2013	Proposition subvention 2014
TOTAL	4 000 €	4 000 €
LIVRES		
Croqu'livre	12 000 €	5 000 €
TOTAL	12 000 €	5 000 €
PATRIMOINE		
Académie Sciences et Belles Lettres	800 €	800 €
Amis du Funiculaire	500 €	500 €
Association Astronomique de Franche-Comté	2 300 €	2 300 €
Défense de la Langue Française	800 €	800 €
Société d'Emulation du Doubs	800 €	800 €
Société Numismatique du Doubs	800 €	800 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €
AUTRES		
Ritmo da Capoeira	500 €	500 €
TOTAL (hors conventionnements)	185 380 €	175 288 €
TOTAL GENERAL (conventionnements et hors conventionnements)	623 280 €	623 188 €

En cas d'accord, la somme de 612 188 € sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.30.6574.10032.

II - Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif Emergences

Dans le cadre de la semaine des Emergences, dont la 7^{ème} édition se déroule du 2 au 6 juin 2014, des concerts sont proposés dans différents bars et petits lieux musicaux de la ville, après les spectacles présentés sur les plateaux des scènes partenaires. Cette programmation portée par les associations musicales de Besançon permet au public de prolonger la découverte de nouveaux talents locaux dans différentes esthétiques et participe au soutien des bars à musique.

Le Consortium, collectif d'associations musiques actuelles bisontines créé en 2012, assure l'interface de ce projet pour la deuxième année.

Il est proposé une aide de 800 € à chaque association suivante, organisatrice d'une soirée concert dans un bar, afin de lui permettre la prise en charge de l'ensemble des frais induits (technique, artistique, droits d'auteur...) : Le Bastion, Topaze Prod, Techno adventure et le Club de Gym.

Il est proposé une aide de 500 € à l'association Le Consortium, au titre de son rôle d'interface.

La subvention au Bastion fera l'objet d'un avenant à la convention triennale 2012-2014 signée entre la Ville et l'Association.

En cas d'accord, la somme de 3 700 € sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.33.6574.10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les subventions aux associations ou organismes culturels pour un montant total de 623 188 € et autoriser les versements aux organismes précités, déduction faite des acomptes effectués début 2014 pour les conventionnés :

- soit 417 900 € pour les organismes bénéficiant d'un conventionnement triennal 2012-2014,

- soit 30 000 €, dont 15 000 € déjà votés et versés dans le cadre des conseils municipaux de février et avril 2014 pour l'association Juste Ici, qui bénéficie d'un conventionnement annuel,

- soit 175 288 € pour les associations hors conventionnements

- approuver les subventions aux associations culturelles dans le cadre de l'aide aux Emergences pour un montant total de 3 700 € et autoriser les versements aux organismes précités,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention ou avenant à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des abstentions ? 2. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.